

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Sciences politiques

Concours de recrutement de professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique Spécialité : sciences politiques

Relevé des épreuves

Les épreuves écrites et l'épreuve orale portent sur les champs thématiques suivants :

- théories politiques (politische Theorien)
- systèmes politiques (politische Systeme)
- relations internationales (internationale Beziehungen)
- intégration européenne (europäische Integration)
- économie politique (politische Ökonomie)
- sociologie (politische Soziologie)
- éducation à la citoyenneté (politische Bildung).

En principe, toutes les épreuves sont en relation avec des sujets d'actualité politique respectivement avec un ou plusieurs champs thématiques constituant le plan d'études des branches d'Éducation à la citoyenneté et d'Instruction civique figurant aux programmes officiels de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les épreuves écrites sont à rédiger dans la langue de l'énoncé (allemand ou français). Si la première épreuve écrite est à rédiger en français, la deuxième épreuve écrite sera à rédiger en allemand. Si la première épreuve écrite est à rédiger en allemand, la deuxième le sera en français.

I. Première épreuve : analyse de texte

Une épreuve écrite consistant en une analyse de documents portant sur les champs thématiques ci-dessus. Les sujets à traiter se réfèrent aux programmes des différentes branches de l'Éducation à la citoyenneté et de l'Instruction civique figurant aux programmes officiels de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Coefficient 1

Durée : 3 heures

II. Deuxième épreuve : dissertation

Une épreuve écrite consistant en une dissertation portant sur les champs thématiques ci-dessus. Les sujets à traiter se réfèrent aux programmes des différentes branches de l'Éducation à la citoyenneté et de l'Instruction civique figurant aux programmes officiels de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Coefficient 1

Durée : 3 heures

III. Troisième épreuve

Une épreuve orale en langue française, allemande ou luxembourgeoise (au choix du candidat) avec un document d'actualité politique à l'appui.

L'exposé est en langue française, allemande ou luxembourgeoise. Il sera suivi d'une discussion au cours de laquelle le jury pose des questions se rapportant à l'exposé.

Coefficient 2

Temps de préparation : 1 heure

Durée de l'exposé : 10 minutes

Discussion : 20 minutes

Remarque : L'utilisation d'un dictionnaire de langues est autorisée pour chacune des épreuves.

Informations complémentaires

Les épreuves permettront de juger les capacités d'analyse et de synthèse, d'expression écrite et d'expression orale – dans les deux langues véhiculaires de l'enseignement – en rapport avec des contenus de divers domaines figurant aux programmes des branches d'Éducation à la citoyenneté et d'Instruction civique figurant aux programmes officiels de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Par « programmes » il faut entendre les programmes pour l'Éducation à la citoyenneté des classes de 10^e et 11^e de l'enseignement secondaire technique et les programmes pour l'Instruction civique des classes de 2^e de l'enseignement secondaire.

Les programmes des branches ainsi que les livres y relatifs peuvent être consultés sur le site du MENJE sous :

<https://portal.education.lu/Ressources.aspx>

Pour ce qui est de l'appréciation générale des différentes épreuves écrites et orales, il sera exigé des candidats un travail correct, raisonné, structuré et soigné, quant au fond et quant à la forme.

En ce qui concerne en particulier la première épreuve écrite, il y a lieu de préciser qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice de reproduction de connaissances. Ainsi un étalage d'un savoir encyclopédique sans lien direct avec le sujet précis de l'épreuve est à éviter en tout cas. Le candidat doit être capable de dominer l'ensemble du sujet et de structurer sa pensée en se servant d'un vocabulaire disciplinaire précis.

Pour ce qui est de l'épreuve orale, le langage et la maîtrise du vocabulaire disciplinaire seront en outre appréciés.